

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 8 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 23

**OBJET : N° L24-01/01-03/FI REVERSEMENT À L'ASSOCIATION HABITAT DES POSSIBLES D'UNE SUBVENTION DE LA MSA OBTENUE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT PARTAGE**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 3 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Étaient présents :** Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Christine JOUANNO, Jean-François LAMOTHE, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

**Étaient absents excusés :** Fernand ESCALIER donne procuration à Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU.

*Le scrutin a eu lieu, Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M le Maire propose au Conseil Municipal de reverser à l'association « Habitat des Possibles » la subvention obtenue en 2021 pour le financement de la construction d'un habitat partagé. Il précise que cette subvention a été versée à l'époque par la MSA pour un montant de 24.000€.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Autorise le versement d'un montant de 24.000€ à l'association « Habitat des Possibles ».**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 8 janvier 2024

**Le Maire,  
Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture  
953 213301088-20240108-L24010103FI-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2024  
Date de réception préfecture : 11/01/2024